

REPUBLIQUE DU BURUNDI



**MINISTERE DE LA JUSTICE
MINISTERE DE LA JUSTICE
CABINET DU MINISTRE**

**ORDONNANCE MINISTERIELLE N° 550/ 921 DU 10 /06/2014 PORTANT
NOMINATION DES MEMBRES DE LA SOUS COMMISSION TECHNIQUE CHARGEE
DE LA « CORRECTION » PAR THEME DE CONCOURS (QCM / ECRITS).**

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,

Vu la constitution de la République du Burundi du 18 mars 2005 ;

Vu les accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi ;

Vu le décret n° 100/22 du 28 novembre 2005 portant organisation du Ministère de la Justice ;

Vu le décret-loi n°1/23 du 23 février 2000 portant réforme du statut des magistrats tel que modifié à ce jour ;

Vu le décret n° 100/178 du 08 décembre 2003 portant création du Centre de Formation Professionnelle de la Justice CFPJ ;

Vu l'ordonnance ministérielle n° 550 / 78 du 17 /01/ 2014 du Ministre de la Justice et Garde des Sceaux portant création la Commission technique chargée de la préparation de la formation initiale des Magistrats des juridictions supérieures ;

Vu l'ordonnance n° 550n/486 du 27 mars 2014 du Ministre de la Justice et Garde des Sceaux portant modalités d'organisation du concours d'entrée à la formation initiale ;

Vu l'ordonnance ministérielle n°550/674 du 29/04/2014 portant appel aux candidatures au concours d'entrée à la formation initiale des magistrats des juridictions supérieures, édition 2014 ;

Vu l'ordonnance Ministérielle n°550/820/ du 22/05/2014 portant nomination des membres du jury pour les évaluations des candidats pour la formation initiale des magistrats, édition 2014 ;

B

ORDONNE:

Article 1 : Les personnes ci-après sont nommées membres de la sous-commission technique chargée de la correction par thème de concours (QCM /écrits) :

- Monsieur MINANI Augustin ;
- Madame NIYOYUNGURUZA Aline ;
- Madame SIMENYA Frediane ;
- Madame NKESHIMANA Laetitia ;
- Madame UWIMANA Christine ;
- Monsieur MINANI Théogène ;
- Madame NIYONGERE Caritas ;
- Monsieur MUNYEMBABAZI Benjamin ;
- Monsieur BUTOYI Germain ;
- Monsieur NSHIMIRIMANA Marcel ;
- Madame NZIGAMASABO Léa Pascasie ;
- Monsieur BANYANKIMBONA Gérard ;
- Monsieur DOYIDOYI Salvator ;
- Monsieur MAZURU Emile ;
- Monsieur NAHIMANA Alexis ;
- Madame FURAHA Charlotte ;
- Monsieur NTAKARUTIMANA Ferdinand ;
- Monsieur BIZIMANA Jean Bosco ;
- Monsieur NDAYIRAGIJE François ;
- Madame GAHUNGU Alice ;
- Monsieur KWIZERA Giovanni ;
- Monsieur NDIKUMAGENGE Gérard ;
- Madame BANYANKIMBONA Domine ;
- Monsieur NDIKURIYO Aloys ;
- Monsieur NIMPA Léonidas ;
- Madame BISHOBOYE Spès Caritas ;
- Monsieur CISHAHAYO Protais ;
- Monsieur NIZIGIYIMANA Onesphore ;
- Monsieur BUCUMI Jean Bosco ;
- Monsieur NDAYIZEYE Serge ;
- Monsieur NKORERIMANA Rose ;
- Monsieur HAKIZIMANA Anicet ;
- Monsieur NDAYIKEZA Frédéric ;
- Madame NDAYISHIMIYE Rebecca ;
- Madame NSENGIYUMVA Jacqueline ;
- Monsieur GATERETSE Emmanuel

Bp

Article 2: Les sept membres composant la commission mise en place par l'ordonnance n°550/820 du 22/05/2014 du Ministre de la Justice et Garde des Sceaux sont, d'office, membres de la présente.

Article 3: Toutes dispositions antérieures contraires à la présente ordonnance qui entre en vigueur le jour de sa signature sont abrogées.



Fait à Bujumbura le 10/06/2014

Pascal BARANDAGIYE .